

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 15 février à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2013

**PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIER**

**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – SUTRE - TEILLET**

**EXCUSES : MM. ALLEGRE - MERCIER**

**ABSENTS : MME BOUDOIRE –**

**MM. CALVET – REMAUD**

**POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. BARRAL**

**M. MERCIER a donné pouvoir à M. TEILLET**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2013-02-03 D**

**OBJET : Mise en concurrence pour le nouveau contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, en date du 18 Janvier 2013, l'informant que le Centre de Gestion va procéder à une mise en concurrence pour la souscription à compter du 1er janvier 2014 d'un nouveau contrat d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

Monsieur le Président du Centre de Gestion propose, si la commune de Jauldes souhaite adhérer à ce nouveau contrat, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en son nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion et d'habiliter le Maire à signer les contrats à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition du Centre de Gestion
- habilite le Maire à signer les contrats à venir.

Fait à Jauldes, le 20 février 2013

**Le Maire**  
**Éric SAVIN**

